ACADÉMIE HUMANITAIRE · HUMANITAIRES JOBS

Mini MBA Coordination civilo-militaire humanitaire (CMCoord) : préserver l'accès et les principes face aux acteurs armés

Support de cours · Semaine 2 : Connaître les acteurs armés : qui ils sont, comment ils pensent, comment ils décident

Programme de 3 mois exactement (12 semaines, 144 heures) pour coordonner l'action humanitaire avec les acteurs armés : principes, acteurs armés et leur culture, directives d'Oslo et MCDA, moyens militaires étrangers lors des catastrophes, urgences complexes et missions intégrées, escortes armées, notification humanitaire et échange d'informations, négociation de l'accès, liaison et forums, protection, directives propres aux pays et dilemmes. Fondé sur les textes publics d'OCHA et de l'IASC. Exercices chiffrés corrigés, trois examens mensuels avec études de cas, et un diplôme vérifiable de l'Académie Humanitaire. Formation indépendante : ce n'est pas le cours officiel UN-CMCoord d'OCHA, vers lequel elle renvoie, et elle ne délivre aucune certification des Nations unies.

https://humanitairejobs.org/fr/academie/mini-mba-coordination-civilo-militaire/semaine-2/

Document gratuit de l'Académie Humanitaire. Il peut être imprimé et partagé librement à des fins de formation, sans modification.

Semaine 2 : Connaître les acteurs armés : qui ils sont, comment ils pensent, comment ils décident

Objectifs

- Distinguer les principaux acteurs armés d'une crise : forces de l'État touché, armées étrangères, missions de paix, groupes armés non étatiques, polices et sociétés privées.
- Comprendre l'organisation, la chaîne de commandement et le vocabulaire militaires pour dialoguer avec le bon interlocuteur.
- Cartographier les acteurs armés d'une zone et définir pour chacun un mode d'interaction.

Une famille d'acteurs très différents

« Les militaires » ne forment pas un bloc. Le mode d'interaction dépend du **statut** de l'acteur et de son **rôle dans le conflit** :

- **Forces armées et de défense civile de l'État touché** : souvent les premières à répondre aux catastrophes ; elles agissent sous l'autorité du gouvernement, qui a la responsabilité première de protéger et d'assister sa population.
- **Armées étrangères** : déployées en appui bilatéral après une catastrophe, ou parties à un conflit dans le cadre d'une coalition ou d'un accord.
- **Missions de maintien de la paix** des Nations unies ou d'organisations régionales : composantes militaire, de police et civile, avec un mandat du Conseil de sécurité, souvent la protection des civils.
- **Groupes armés non étatiques** : très divers, du mouvement structuré qui administre un territoire à la milice locale.
- **Polices** et **sociétés de sécurité privées** : statut civil, mais armes et logique sécuritaire.

Comment une armée est organisée

Les armées suivent une **chaîne de commandement** claire. Un officier sur le terrain applique des ordres et ne peut souvent pas s'engager au-delà ; l'interlocuteur utile pour une décision est parfois deux échelons plus haut.

Dans les états-majors, les fonctions sont souvent numérotées (système appelé « J » pour une force interarmées, « G » pour l'armée de terre) : **1** personnel, **2** renseignement, **3** opérations, **4** logistique, **5** planification, **6** communications, **9** coopération civilo-militaire dans de nombreuses armées. L'officier J9 ou G9 est souvent le premier contact, mais les décisions sur les mouvements relèvent du 3.

Les armées fonctionnent par **planification**, **ordres écrits**, **rotations** courtes (souvent quatre à douze mois) et culture du résultat rapide. Un humanitaire qui présente une demande claire

(quoi, où, quand, combien, pourquoi) obtient plus vite une réponse.

Les cultures se heurtent, et c'est normal

Les différences de culture expliquent beaucoup de malentendus :

- **Hiérarchie** contre **consensus** : l'armée décide vite par la chaîne de commandement ; les humanitaires se coordonnent entre organisations indépendantes, sans chef unique.
- **Sécurité de l'information** : l'armée classifie, les humanitaires publient et partagent.
- **Indicateurs** : l'armée mesure des tâches accomplies, les humanitaires des besoins couverts et des personnes protégées.
- **Durée** : la force part quand sa mission se termine ; les humanitaires et les populations restent.

Comprendre ces différences ne veut pas dire les effacer : la distinction des rôles est elle-même une protection.

Les groupes armés non étatiques

Dans beaucoup de conflits, ce sont les **groupes armés non étatiques** qui contrôlent l'accès aux populations. Le droit international humanitaire (article 3 commun aux Conventions de Genève et, quand il s'applique, le Protocole additionnel II) les lie dans les conflits armés non internationaux.

Le dialogue humanitaire avec eux est légitime et nécessaire pour obtenir l'accès et la sécurité. Il ne leur confère aucun statut juridique. Il doit cependant tenir compte des **lois antiterroristes et des régimes de sanctions**, des clauses des bailleurs et des règles internes de l'organisation : le contenu des contacts et toute transaction doivent être maîtrisés et documentés.

> Parler à tous les porteurs d'armes qui contrôlent l'accès n'est pas prendre parti. C'est ce qui permet d'aider des deux côtés d'une ligne de front.

Cartographier les acteurs armés

Un outil simple : un tableau avec une ligne par acteur et les colonnes suivantes.

- **Statut** : État touché, étranger, mission de paix, non étatique, privé.
- **Rôle dans le conflit** : partie aux hostilités ou non.
- **Zone et capacités** : où il agit, quels moyens (aériens, génie, médicaux).
- **Chaîne de commandement** et **interlocuteurs**.
- **Perception** par la population et par les autres acteurs armés.
- **Mode d'interaction recommandé** : coopération, coordination, coexistence.

La cartographie est mise à jour à chaque changement important et partagée dans les forums humanitaires selon les règles de confidentialité convenues.

Exercice d'application : cartographier une province

Dans la province fictive de Rémi, on trouve : l'armée nationale, qui mène une offensive ; une mission de maintien de la paix chargée de protéger les civils, non partie au conflit ; un groupe armé qui contrôle deux districts ; une société de sécurité privée qui garde une mine.

Construisez le tableau de cartographie (statut, rôle, mode d'interaction) et dites quel interlocuteur vous contacteriez en premier pour un convoi vers un district contrôlé par le groupe armé.

Éléments de corrigé. Armée nationale : partie au conflit, coexistence, notification des mouvements. Mission de paix : coordination (information sur la sécurité, protection des civils). Groupe armé : coexistence, dialogue sur l'accès par des canaux humanitaires. Société privée : sans rôle humanitaire, distance. Pour le convoi : le groupe armé qui contrôle la zone et l'armée nationale qui opère autour, en parallèle, par les mécanismes de notification convenus.

À retenir

- Le mode d'interaction dépend du statut de l'acteur armé et de son rôle dans le conflit.
- Repérer le bon échelon : le contact CIMIC (souvent J9/G9) n'est pas toujours celui qui décide des mouvements (J3/G3).
- Les différences de culture sont normales ; la distinction des rôles protège.
- Le dialogue avec les groupes armés non étatiques est légitime, encadré et documenté (sanctions, antiterrorisme).
- Une cartographie à jour des acteurs armés guide chaque interaction.

Quiz

1. Qui a la responsabilité première d'assister la population touchée par une catastrophe ?
   A. Les ONG internationales
   B. La mission de paix
   C. L'État touché
   D. Les armées étrangères

2. Dans de nombreuses armées, la fonction 3 d'un état-major correspond :
   A. Aux opérations
   B. Au renseignement
   C. Aux communications
   D. À la logistique

3. Le dialogue humanitaire avec un groupe armé non étatique :
   A. Lui donne un statut d'État reconnu par l'ONU
   B. Doit passer par l'armée nationale du pays
   C. Est légitime, sans lui donner aucun statut
   D. Est toujours interdit par le droit humanitaire

4. Une mission de maintien de la paix non partie au conflit appelle plutôt :
   A. La coexistence stricte
   B. La coordination, sans intégration
   C. L'intégration des distributions
   D. L'absence de contact

5. Pourquoi tenir compte des régimes de sanctions dans les contacts avec certains groupes ?
   A. Pour maîtriser et documenter les échanges
   B. Pour obtenir des fonds supplémentaires des bailleurs
   C. Pour informer la presse de chaque contact
   D. Pour refuser tout contact avec ces groupes

Corrigé du quiz : 1. D · 2. D · 3. A · 4. C · 5. B